

## COMMUNE DE MEILHAC

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 février à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MASSY, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Pouvoir(s) : 1 DUBROQUA à DESVALOIS

Votants : 11

Date de convocation : 06 février 2025

Présents : MASSY-ESCOUBEYROU-DESVALOIS-BARBARIN-BEAUDOU-BRAUD-DESBORDES-DURAND-FIEYRE- LEGROS-

Secrétaire : BEAUDOU Georges

-----  
Délibération N° 2025/03  
-----

**Objet : DELIBERATION CONCORDANTE POUR LE VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE MEILHAC POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE DE SECOURS SUR LA COMMUNE DE NEXON**

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention d'attribution d'un fonds de concours à la commune de Nexon ;

Vu la délibération n° 2024-61 de la commune de Nexon relative aux modalités de versement des fonds de concours ;

Vu la délibération de principe n° 2022/07 du 25 février 2022 de la commune relative au projet de versement d'un fonds de concours à la commune de Nexon pour la construction d'un centre d'incendie et de secours ;

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée à verser à la commune de Nexon un fonds de concours destiné à financer la construction du nouveau centre de secours de la commune de Nexon.

Il convient désormais à chaque commune de prendre une délibération concordante avec la commune de Nexon afin d'organiser les modalités de versement de ces fonds de concours.

Il est fait lecture du projet de convention d'attribution d'un fonds de concours à la commune de Nexon.

Il est précisé que les fonds de concours seront versés en deux fois par la commune, 50 % au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2025 et 50 % au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0

**DECIDE** d'attribuer un fonds de concours d'un montant de **6 605, 00 €** à la commune de Nexon pour participer au financement de la construction d'un nouveau centre de secours.

.../...

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 087-218709400-20250214-202506-DE

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'attribution  
du fonds de concours pour la commune de Nexon.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, le 17 février 2025

Le secrétaire,

Georges BEAUDOU



Le Maire,

Jean-Marie MASSY

